

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 16

Absents : 10

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 5

Votants : 23

- dont « pour » : 23

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-sept heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-huit juin se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud (*départ après la question 21 ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis*).

EXCUSES : Mmes BANCILLON BOE Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, TRON Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. REYNAUD Frédéric et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n° 2021/119

OBJET : POLITIQUE « ENFANCE - JEUNESSE » : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA CCVUSP ET LA FEDERATION DES FOYERS RURAUX, ORGANISATRICE D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS SUR LA COMMUNE D'UBAYE SERRE-PONCON DURANT LES VACANCES SCOLAIRES 2021.

Le Conseil de Communauté,

VU sa compétence « politique enfance jeunesse » ;

VU sa délibération n°2021/39 du 25 mars 2021 portant attribution des subventions aux structures d'accueil de loisirs pour l'année 2021 situées sur les communes de Barcelonnette et de Jausiers ;

CONSIDERANT le besoin de mettre en place un accueil de loisirs destiné au 3-17 ans sur le bas du territoire de la CCVUSP, durant les vacances scolaires 2021 ;

CONSIDERANT la proposition de la Fédération des Foyers Ruraux d'organiser cet accueil collectif de mineurs sur la commune d'Ubaye Serre-Ponçon ;

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une convention d'objectifs et de moyens avec la Fédération des Foyers ruraux prévoyant l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **8 578.08 €** ;

VU le projet de convention ci-annexé ;

VU l'avis favorable des commissions « jeunesse et services au public » réunie le 23 juin 2021 et « finances » réunie le 24 juin 2021 ;

Sur proposition de Mme Elisabeth JACQUES, vice-présidente,
Entendu l'exposé,
Après délibéré,

- **APPROUVE** les termes de cette convention,
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature,
- **DIT** que les crédits correspondants au versement de cette subvention seront inscrits à l'article **6574** du Budget principal 2021 de la CCVUSP.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique «Télérecours citoyen» accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

Séance du 5 juillet 2021